

Cahiers Eudistes N° 17 1995 p.71.

Laïcs associés et congrégations françaises

par le P. Marcel Lebourg, cjm

*SECRÉTAIRE général de la Conférence des Supérieurs Majeurs de France, le P. Marcel Lebourg, eudiste, est parmi les mieux placés pour évaluer l'état actuel en France des groupes de laïcs associés à des congrégations, et les problèmes que pose leur développement récent. Nous le remercions d'avoir bien voulu offrir aux Cahiers Eudistes cette évaluation et ces perspectives.*

#### UN PEU DE VOCABULAIRE

Dans la famille eudiste, on parle couramment des «associés» pour désigner des laïcs qui souhaitent participer au charisme du Fondateur: ainsi dans les *Règles pratiques* de la C.J.M. (n°1,2). Le mot laïc est pris ici au sens du document de Vatican II sur l'Apostolat des laïcs: ceux qui ne sont ni prêtres, ni religieux.

Il existe des formes multiples d'associations de laïcs aux congrégations ou aux monastères. Le vocabulaire traduit cette diversité: tertiaires, coopérateurs, volontaires, oblats, amis, affiliés, membres de la fraternité, de la famille, laïcs en lien, associés. Ni le droit, ni la tradition ne fournissent un terme générique pour regrouper tout cela. En France, c'est l'expression «laïcs associés» qui tend à devenir usuelle. Elle ne satisfait pas tout le monde. Les Groupements de Vie Evangélique (G.V.E.) la contestent: héritiers des anciens Tiers-Ordres, qui ont pris une certaine autonomie par rapport à l'ordre religieux d'origine, ils trouvent un peu trop «contraignant» le mot «associé». Quoi qu'il en soit, et faute d'avoir trouvé mieux, et aussi court, l'expression «laïcs associés» voudrait désigner ici toute forme de lien avec des religieux ou des membres de Sociétés de Vie Apostolique. C'est ainsi que je l'emploierai en profitant de son sens large et englobant, quitte à préciser, le cas échéant, certains traits propres à des cas particuliers.

#### LES FAITS

En novembre 1991 se tint à Lourdes un congrès du Service National des Vocations (S.N.V.) sur le thème: «Baptisés, tous responsables de l'appel». Des assemblées partielles développaient les divers aspects du thème essentiel. L'une d'elles s'intitulait: «Congrégations et laïcs associés». La majorité des participants, frappés par la richesse et la nouveauté des échanges, demanda que la réflexion se poursuive au-delà du congrès.

Le Service National des Vocations accueille évidemment cette demande, et la

transmit aux deux conférences féminine (C.S.M.) et masculine (C.S.M.F.) de supérieurs majeurs.

En 1992-93, les deux conférences lancent une enquête auprès de toutes les congrégations, abbayes et monastères, afin de prendre la mesure d'un courant dont le congrès de Lourdes faisait pressentir l'ampleur.

A l'enquête ont répondu 40% des instituts. Les trois-quarts de ces réponses affirment que la question de l'association de laïcs à l'Institut s'est au moins posée. Beaucoup sont engagés dans des expériences qui débouchent sur une mise en forme institutionnelle : une association proprement dite, telle que prévue par le Droit, ou, simplement, des personnes individuellement liées par contrat à une communauté ou à une Province. 43 congrégations féminines et 28 masculines connaissent cette phase institutionnelle plus ou moins forte. En outre les réponses livraient les noms de près de deux cents personnes; chacune au nom de son Institut se disait prête à entamer une réflexion sur ce thème.

Encouragées par ce résultat, la C.S.M. et la C.S.M.F. ont proposé au mois de janvier 1994 deux journées d'information, à Lyon et à Paris. Au cours de ces journées, un compte rendu de l'enquête et quatre témoignages d'expériences ont alimenté les travaux et les débats du groupe. Sont intervenus comme témoins les fraternités franciscaines, les maristes-laïcs, les «amis en communion» des Frères Missionnaires des Campagnes et les associés de Saint-Joseph de Rodez. A Lyon, il y eut 90 participants; à Paris, 230.

En février et mars 1994, le Centre Sèvres (Faculté des Jésuites de Paris) a proposé un cours donné à deux voix par le P. Michel Dortel-Claudot, sj, et M. André Vauchez, professeur d'histoire à l'Université de Nanterre: il s'intitulait «participation de laïcs au charisme d'un Institut religieux». On peut évaluer à près de deux cents personnes, en majorité religieux et religieuses, l'effectif des participants.

En 1995, le P. Dortel-Claudot reprendra cet enseignement. Il n'a pas eu le temps en 1994 de traiter la partie canonique (sa spécialité!), ni d'aborder certaines questions pratiques. Trois samedis de janvier sont prévus pour le nouveau cours, afin de permettre à des laïcs de venir en plus grand nombre.

Enfin, un groupe de travail C.S.M. et C.S.M.F. est en train de préparer pour les 11-12 mars 1995 une session rassemblant des laïcs et des religieux intéressés par une expérience d'association, que celle-ci soit seulement en germe ou déjà structurée.

A partir de cet ensemble de faits, les réflexions qui vont suivre doivent évidemment beaucoup aux commentaires accompagnant les réponses à l'enquête, aux échanges et débats lors des diverses rencontres évoquées.

#### *ASSOCIES: COMMENT?*

Revenons à l'état des lieux que permet de dresser l'enquête de 1993.

Le constat le plus évident est celui de l'extrême diversité des formes de partenariat entre religieux et laïcs: elle s'exprime sur plusieurs plans:

- Le nombre: cela va du petit groupe rassemblé autour d'une communauté locale jusqu'à des groupes de plusieurs milliers de personnes.

- La forme juridique: depuis les liens informels, en recherche, jusqu'à l'association publique de fidèles reconnue par un Evêque, par exemple la «Communion oratorienne».

- Les aspects du charisme: on s'associe pour partager la spiritualité de l'institut, ou sa mission, ou pour les deux aspects. Ainsi le tract de présentation des fraternités laïques dominicaines écrit: «les laïcs dominicains, membres à part entière de l'Ordre de saint Dominique, deviennent participants de sa mission dans l'Eglise».

- L'objectif: certaines congrégations entendent apporter à leurs associés le seul soutien d'une spiritualité, et les renvoient à leurs engagements dans les paroisses, aumôneries ou mouvements: c'est le cas des Frères Missionnaires des Campagnes. D'autres proposent, ou acceptent, une coopération à leur oeuvre; c'est particulièrement clair chez les Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel et chez les Frères des Ecoles Chrétiennes: les laïcs travaillant dans les établissements d'enseignement de ces congrégations entendent bien, lorsqu'ils s'associent, poursuivre l'oeuvre des frères dans l'Esprit qui est le leur.

- L'histoire: certaines formes d'association ou de partenariat entre laïcs et religieux datent de l'époque même des origines: ainsi pour les familles dominicaine ou franciscaine (XIIIe siècle), et salésienne (XIXe siècle). On peut en dire autant de la famille eudiste avec la société du Cœur de la Mère Admirable.

Cela dit, on remarque aisément une accélération de ce courant à partir de la fin de la Seconde Guerre Mondiale. C'est d'ailleurs l'époque à laquelle les vieux Tiers-ordres se muent en Groupements de Vie Evangélique: non plus subordonnés, mais partenaires, de l'ordre religieux correspondant. Et à côté d'eux naissent de nouvelles formes d'association.

Ce courant connaîtra une seconde accélération à partir de 1980. Dans l'enquête de 1993, la réponse à la question «depuis quand?» fait clairement ressortir ces trois repères: depuis toujours pour quelques uns, depuis 1950 ou 1970 pour plusieurs, depuis 1980 pour la plupart.

## ASSOCIES, POURQUOI?

Un courant ancien, mais aujourd'hui en crue. Quelles raisons à cela? En voici trois qui peuvent jouer ensemble, ou séparément.

### 1. Le développement du sens de la responsabilité des laïcs dans l'Eglise et dans le Monde.

Rapprochons deux textes:

«Voici, vénérables frères, que nous voyons déjà se manifester cette doctrine très funeste qui présente les laïcs dans l'Eglise comme un élément de progrès » (Pie X, encyclique *Pascendi*, 1907)

« Il y a dans l'Eglise diversité de ministères mais unité de mission. Le Christ a confié aux Apôtres et à leurs successeurs la charge de sanctifier, d'enseigner et de gouverner en son nom et en son pouvoir. Mais les laïcs, rendus participants de la charge sacerdotale, prophétique et royale du Christ assument dans l'Eglise et dans le Monde leur part de ce qui est la mission du Peuple de Dieu tout entier » (Vatican II, *Apostolat des*

laïcs n°2).

Après l'image du troupeau docile d'où émergeaient de temps en temps quelques grandes figures, les laïcs ont été des collaborateurs soumis, mandatés par la hiérarchie ; les voici désormais partenaires pour « pénétrer l'ordre temporel d'esprit évangélique » (ibid.). De plus en plus les besoins de la pastorale conduisent les laïcs à prendre des responsabilités croissantes dans les structures paroissiales et diocésaines, tandis qu'ils sont toujours invités à témoigner de leur foi au cœur des réalités profanes.

Pour mener ces tâches dans toute leur profondeur, beaucoup recherchent une formation doctrinale et spirituelle. Ils pensent pouvoir la trouver auprès de grandes traditions dont vivent les familles religieuses, ou, tout simplement, auprès de tel religieux ou de telle communauté qu'ils côtoient au jour le jour. Une requête qui s'accroît encore lorsque des laïcs reprennent une tâche exercée auparavant par des religieux, avec le désir de la mener à la manière de ces religieux.

## 2. La réception du Concile Vatican II

Le renouveau d'une Théologie du Laïcat a précédé le Concile. Les *Jalons pour une théologie du laïcat* du P. Congar datent des années 50, ces années qui, précisément, ont connu une première amplification du courant d'association entre laïcs et religieux.

Mais, une dizaine d'années plus tard, Vatican II a approuvé ce renouveau. Aux textes cités plus haut, on pourrait ajouter cette recommandation aux prêtres : « Il faut avoir assez de confiance dans les laïcs pour leur remettre des charges au service de l'Eglise, leur laissant liberté et marge d'action, bien plus, en les invitant quand l'occasion se présente, à prendre d'eux-mêmes des initiatives. » (*Presbyterorum ordinis* n°9)

Cette mission des laïcs repose tout simplement sur les exigences de leur baptême. Bien plus, le chapitre 5 de *Lumen gentium* a fortement proclamé l'appel de tous les baptisés à la sainteté, dans des termes qu'on peut trouver comme anticipés par saint Jean Eudes qui écrivait : « Il est très important que tout le monde sache que non seulement les religieux et les religieuses, mais aussi tous les chrétiens, de quelque état ou condition qu'ils soient, sont obligés en qualité de chrétiens et de membres de Jésus Christ, à vivre de la vie de leur chef, c'est-à-dire d'une vie toute sainte » (*Royaume de Jésus*, 6e partie, § 1).

Les laïcs ne délèguent donc pas aux religieux ni aux prêtres le soin de répondre à cet appel : ils sont eux aussi saints par vocation. Pour réaliser cette vocation, ils se tournent vers ceux et celles qui font profession de suivre le Christ radicalement, afin de partager leur expérience.

## 3. Le renouveau spirituel et la recherche du sens aujourd'hui

Fruit du Concile Vatican II, ce renouveau se manifeste par le développement du mouvement charismatique, mais ne se limite pas à cette forme d'expression. Des laïcs marqués par la recherche actuelle d'une vie de prière exigeante s'adressent aux religieux pour recevoir une formation solide et partager leur manière de prier.

Plus largement, beaucoup d'hommes et de femmes, croyants ou non, sont à la recherche de repères et de valeurs dans une société désorientée où foisonnent les propositions les plus diverses et parfois les plus étranges. La demande spirituelle aujourd'hui se lance dans toutes les directions. Plusieurs demandent des réponses aux

sagesses orientales où à de nouveaux mouvements « religieux ». Quelques uns s'aperçoivent au terme d'un itinéraire compliqué que Jésus Christ et sa Parole répondent à leur attente. Ce désarroi des esprits explique pour une part le succès du *Catéchisme Universel* et de l'encyclique *Veritatis splendor* : ces textes donnent des repères, suscitent une discussion argumentée.

Sommes-nous, avec ces réflexions, en train de nous écarter de notre sujet ? Sûrement pas. Dans ce contexte, des chrétiens laïcs exigeants veulent rendre compte de l'espérance qui est en eux. Pour cela ils sollicitent l'appui des grandes traditions de la spiritualité chrétienne dont les religieux sont porteurs.

### ASSOCIES, JUSQU'OU?

Tenter de répondre à cette question, c'est emprunter un chemin à peine balisé, en avançant dans la brume ! Tâtonnements et esquisses s'y rencontrent plus fréquemment que les repères.

! Un premier ensemble de problèmes touche au **charisme**. S'il n'est pas propriété exclusive de la Congrégation, mais don de Dieu à son Eglise, comment et jusqu'à quel point peut-il être partagé avec des laïcs? Les membres d'une congrégation peuvent se montrer réservés devant des laïcs associés qui, d'une certaine façon, ré-écriraient le charisme du fondateur. Lorsqu'une famille religieuse comme la Société de Marie ose l'expression «maristes laïcs», elle semble admettre une telle perspective. Car ces mots ici ne désignent pas les maristes « non-prêtres », mais des laïcs engagés dans la vie séculière, la profession, le mariage éventuellement, qui s'associent à la Congrégation. Finalement, qui est le garant du **charisme**?

! Quand on parle de **structures**, on rencontre vite la question du «pouvoir» des associés laïcs: pouvoir «face à» la Congrégation? Pouvoir «au sein de» la Congrégation? Pouvoir « parallèle » à celui de la Congrégation ? Une structure de Groupe de Vie Evangélique paraît actuellement assez claire: les fraternités franciscaines cheminent parallèlement à l'ordre; les pères franciscains sont seulement des conseillers; on se rencontre de temps en temps «au sommet» pour une coordination des démarches. La situation paraît claire.

Qu'en est-il d'une association dont les membres vont siéger au Chapitre ou à l'Assemblée générale? Son vote sera-t-il consultatif ou davantage? Qu'en est-il lorsque des religieux et des laïcs associés constituent une seule communauté de vie? Comment sont prises les décisions? A cet égard on notera que le récent document de la Congrégation pour les Instituts de Vie Consacrée et les Sociétés de Vie Apostolique sur «la vie fraternelle en communauté» ne se montre guère favorable à cette cohabitation. Le texte italien la dit «improponibile», littéralement non-proposable, non-envisageable? Le texte français traduit abruptement: impensable. Mais il en existe, et j'en ai rencontré.

! En évoquant l'éventualité d'une cohabitation entre religieux et laïcs, on rencontre les questions d'**identité**, que posent déjà, de toute façon, des formes moins avancées de partenariat ou d'association.

En effet, vocation et état de vie sont des expressions couramment identifiées; à

tel état de vie correspond telle vocation et vice-versa; dans tel état de vie, on est exclu d'une autre vocation; l'état de vie laïque exclut de la vie religieuse.

Mais voici que des laïcs veulent participer à la vie religieuse tout en restant résolument laïcs...

Reconnaissons que, de nos jours, les rôles et les statuts, tant dans l'Eglise que dans la Société, sont de plus en plus imbriqués, voire enchevêtrés. Ainsi certains religieux s'engagent beaucoup plus dans la société (domaine syndical, associatif, politique...) que bien des laïcs dont ce serait la responsabilité première. On a pu dire que le numéro de l'Exhortation apostolique de Paul VI sur l'annonce de l'Evangile traitant des laïcs (*Evangelii nuntiandi* n°70) pourrait s'appliquer aux religieux de vie apostolique. A l'inverse, des laïcs s'investissent dans des tâches ecclésiales (catéchèse, permanents en pastorale...) tandis que des religieux vivent l'enfouissement du levain dans la pâte en choisissant un travail profane. De petites communautés religieuses d'hommes et de femmes partagent les conditions de vie de l'entourage au point de n'être plus extérieurement repérables.

Bref: cette imbrication qui paraît brouiller les repères classiques constitue le retentissement dans l'Eglise de ce qui se passe dans la société globale: une complexité croissante, une nouvelle définition des rôles qui remplace les statuts sociaux fixés une fois pour toutes, séparés et cloisonnés, tels qu'on a pu les observer jusqu'ici.

Dans ce contexte, va-t-on parler de vocations simultanées? Et si, par-dessus le marché, on prend en compte l'allongement de la durée de la vie, qui fait que les personnes changent de rôle, de profession, de lieu, au long de cette durée, va-t-on envisager des vocations successives?

Des questions de ce genre ont retenti jusque dans l'«aula» du récent Synode sur la Vie Consacrée, en octobre dernier.

## PERSPECTIVES

Au terme de ces quelques constats et réflexions, je me garderai de conclure, car les questions y sont plus nombreuses que les réponses: c'est ce qui fait l'intérêt du sujet!

En France comme ailleurs, la réflexion doit se poursuivre, encouragée qu'elle est par les prises de position de documents ecclésiaux récents: tant les *Lineamenta* en vue du Synode (n°41) que le texte sur *La vie fraternelle menée en commun* (n°70) souhaitent cette recherche qui peut apporter beaucoup à l'ensemble du Peuple de Dieu.

La mener à bien suppose qu'on se débarrasse des restes d'un modèle d'Eglise de type «pyramidal» dans lequel les pasteurs guident un troupeau docile d'où émergent des religieux spécialisés en conseils évangéliques: les laïcs ne peuvent y prendre de responsabilités, ni rêver de rejoindre les religieux sur le chemin de la perfection.

Un modèle d'Eglise de type dualiste (clercs et laïcs, enseignants et enseignés, célébrants et assistants...) ne rendra pas service; les tâches y sont trop spécialisées, les répartitions, trop rigides: aux clercs, le spirituel; aux laïcs, le temporel; aux diacres, le service; aux missionnaires, la mission; et ainsi de suite...

Seule une Eglise comprise comme Communion, et pas seulement dans les textes,

peut nous aider. *Lumen gentium* nous a mis sur la bonne voie en s'appuyant sur la commune condition de baptisé: avant d'être évêque, prêtre, diacre, religieux, laïc, on est un baptisé. Les fonctions et ministères se diversifient ensuite, pour la croissance du Corps du Christ. Comme le disait en 1987 le Cardinal Coffy, « dans l'Eglise, ce qui est propre à l'un est d'une certaine manière commun à tous » (Assemblée de Lourdes, *Communion et solidarité*, p.39).

C'est sur de telles bases que l'on peut renouveler les rapports entre religieux et laïcs. Le chantier est ouvert.

*Marcel Lebourg, eudiste  
secrétaire général de la  
Conférence des Supérieurs Majeurs  
de France*